

Agression à la MAH3

Hier, le 11 Juin 2020, en début d'après midi le détenu G. devait comparaître devant la Commission de Discipline mais a refusé de s'y rendre. Pour autant, les membres de la commission rendront à son rencontre, une sanction de peine de Quartier Disciplinaire. Le lieutenant de Bâtiment accompagné de la gradée mouvement se rendront en cellule afin de signifier au détenu la sanction mais ce dernier les ignorera sans même dire un mot.

Au regard du profil de l'intéressé et devant son comportement, une équipe d'intervention sera chargée de conduire l'individu depuis la cellule qu'il occupe jusqu'au QD. Le détenu, toujours décidé à ne pas se laisser faire, résistera de toutes ses forces contraignant le Lieutenant de Bâtiment à prêter main forte aux agents en train d'intervenir. Deux gradées également présentes n'auront d'autre choix que de se servir de leur gel de défense afin de permettre la maîtrise du forcené.

Au passage le détenu aura quand même réussi à mordre le Lieutenant de la MAH3 au niveau de l'avant bras, sans compter les hématomes et une douleur aux côtes.

Bilan de l'opération 5 jours d'ITT seront prononcés.

Comment ne pas s'étonner quand on sait que dès son arrivée en date du 1^{er} Mai 2020 ce même détenu avait déjà fait parler de lui, refusant de se soumettre aux mesures d'ordre et aux formalités d'écrou de tout arrivant sur l'Établissement? La mise en prévention avait nécessité, ce jour là, l'intervention de 8 agents pour venir à bout du récalcitrant.

Comment ne pas une nouvelle fois s'insurger lorsque l'on sait que ce même détenu avait fait l'objet de plusieurs signalements émanant de différents officiers et qu'une gestion spécifique prévoyant une ouverture à 2 agents avait été mise en place sur son Bâtiment d'hébergement ?

Une nouvelle fois les agents se trouvent confrontés à un énième détenu souffrant probablement de troubles psy, et se trouvant dans le refus de tout, ce qui interroge sur les moyens à notre disposition pour faire face à ce genre de situations devenues trop fréquentes au sein de nos détentions !

A quand les PIE et les cameras demandés par FO Pénitentiaire ?

Le syndicat local Force Ouvrière apporte tout son soutien au collègue blessé et l'accompagnera dans toutes les démarches qu'il souhaitera entreprendre, et tient également à féliciter l'ensemble des agents intervenus en renfort pour maîtriser le détenu.

Le syndicat local Force Ouvrière renouvelle également son soutien à tous les personnels de l'Établissement qui œuvrent au quotidien pour assurer les missions qui sont les leurs, avec un grand professionnalisme, malgré les événements récents et les conditions difficiles.

Le bureau local **FO** RCE OUVRIÈRE, à Corbas, le 12 Juin 2020.